



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 3 juillet 2023

Convocation en date du mardi 27 juin 2023

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Prescription de la révision allégée n°2 et modalités de concertation - Reclassement du sous-zonage Nrb 'Naturel réservoir de biodiversité' sur le secteur 'Les Plans' et 'Le Haut du Hameau' à Escaudain

N° : D23101

N°Acte : 2.1

Rapporteur : M. Aymeric ROBIN - Président de la CAPH chargé des transitions, de l'aménagement et des mobilités

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain
Service Aménagement Du Territoire

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Youssouf FEDDAL (DENAIN)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 80

Membres présents : 56

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Youssouf FEDDAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller

communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 24

Mme Christine NELAIN (ABSCON) a donné pouvoir à M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON), M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE), M. Michel BLAISE (BELLAING) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Bruno LEJEUNE (OISY), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), Mme Valérie CARTA (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Jean-François DELATTRE (HASPRES), M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES), M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (HERIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE), M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON), M. Charles LEMOINE (ROEULX) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS)

Membres absents excusés : 8

Mme Annie DENIS (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN), Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 à L.103-7 et L.153-31 à L.153-35,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/029 en date du 18 janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°21/206B en date du 18 octobre 2021 approuvant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de La Porte du Hainaut,

Vu le jugement n°2102526 du Tribunal Administratif de Lille en date du 29 septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Transitions, Aménagement et Mobilités' en date du 25 mai 2023,

Par délibération en date du 19 octobre 2015, le Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de définir un développement urbain adapté à son territoire.

Après 6 années de travail collaboratif comprenant des réunions avec les communes et les Partenaires Publics Associés (PPA) et une phase d'enquête publique, La Porte du Hainaut a approuvé son PLUi par délibération en Conseil Communautaire du 18 janvier 2021.

Par une requête en date du 2 avril 2021, la SCI « Le Gros Saule » a sollicité le Tribunal Administratif de Lille pour demander l'annulation de la délibération du 18 janvier 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Par décision rendue publique le 29 septembre 2022, le Tribunal Administratif de Lille a prononcé l'annulation partielle de la délibération du 18 janvier 2021 uniquement tant qu'elle classe les secteurs « Les Plans » et « le Haut du Hameau » en zone naturelle - réservoir de biodiversité.

Il convient ainsi de faire évoluer le zonage sur cette parcelle, conformément au jugement exécutoire.

Ainsi, et au regard des articles L.153-31 et suivants du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est révisé lorsque l'Etablissement Public de Coopération intercommunale décide de réduire une protection édictée en raison de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.

Pour autant, le reclassement d'un zonage Nrb « zone naturelle – réservoir de biodiversité » vers un zonage N « zone Naturelle » réduit une protection des milieux naturels sans porter atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Par conséquent, une procédure de révision dite « allégée » peut être envisagée.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, le Conseil Communautaire fixe les obligations et modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire le lancement de la procédure de révision allégée n°2 afin de reclasser les parcelles des secteurs « le Haut du Hameau » et « Les Plans » situées à Escaudain en zone naturelle (zone N).
- de valider les objectifs de concertation suivants :
 - Informer et recueillir l'avis des habitants, des associations ou autres personnes concernées, une fois le dossier constitué, en amont de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.
 - Prendre en compte les avis dès lors qu'ils sont en lien avec les objets de la procédure et conformes aux prescriptions du code de l'urbanisme.
- de valider les modalités de concertation suivantes :
 - Dépôt du dossier et d'un registre accessible au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg, ainsi qu'à la mairie de Escaudain, à partir du 26 juillet 2023 jusqu'au 1^{er} septembre 2023, aux dates et heures d'ouverture des lieux au public.
 - Publication d'un avis dans un journal départemental au moins 8 jours avant le début de la concertation.
 - Affichage de la délibération dans les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires liés à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 3 juillet 2023

Acte rendu exécutoire
Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du : **5 juillet 2023**

Le Président

Aymeric ROBIN



Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 3 juillet 2023
Délibération n°D23104 / n°Actes : 2.1

